



**DELIBERATION : N° 2024/033**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

*Commune de LEVIGNAC*

**Objet : Tarifs repas intergénérationnels et Tarifs repas des professeurs des écoles**

Convocation du : 29-03-2024

Rapporteur : Mme Céline MENQUET

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 3 avril 2024 à 20h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (15) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GUERIN Sébastien, GERVOT Christian, TEK Delphine, ZOLLI Daniel.

Membres absents excusés représentés (02) : SENNEGON Stéphane donne pouvoir à SFORZI Olivier, SCHULTZ Isabelle donne pouvoir à DE MACEDO Karine.

Membres absents excusés non représentés (01) : FLAIG Béatrice.

Membres absents non excusés et non représentés (01) : BEAUX BRIFFA Karine.

Nombre de votants : (17)

Secrétaire de séance : Mme Céline MENQUET.

Considérant que dans le cadre du service animation, il est proposé d'organiser des repas intergénérationnels.

Considérant que les publics concernés peuvent être aussi bien des jeunes adultes, adultes, personnes âgées se restaurant sur les lieux de cantine scolaires de la commune afin de favoriser les liens intergénérationnels et la découverte des repas confectionnés sur place dans le cadre du projet hygiène et santé alimentaire.

Considérant par ailleurs que les professeurs des écoles se restaurent aussi sur place, et que le tarif actuel facturé de 3.95€, doit être réévalué au regard des frais engendrés par les matières premières et la confection des repas sur site.

Il est proposé d'appliquer les deux tarifications ci-dessous à compter du 01.05.2024 :

- Le repas intergénérationnel : 8.00€
- Le repas des professeurs des écoles : facturé sur le tarif le plus élevé de la grille tarifaire des repas enfants, avec une évolution du prix au regard des décisions prises sur cette grille.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VALIDE** Les tarifications énoncées ci-dessus à compter du 01.05.2024, à savoir :

- Le repas intergénérationnel : 8.00 €
- Le repas des professeurs des écoles : au tarif le plus élevé de la grille tarifaire des repas enfants, avec une évolution du prix au regard des décisions prises sur cette grille.

Pour : 17  
Contre : 00  
Abstention : 00  
Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 3 avril 2024

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**La secrétaire**  
**Céline MENQUET**



**Le Maire**  
**Stéphane CHARPENTIER**



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>